

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

MA-DEL-2026-017

L'an deux mil vingt six, le vingt mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE, Mme SONIA RICHARD, Mme Isabelle MESURE, M. Alexandre LASCAUD, Mme Mathilde COLLIN, M. Alexandre LEBON.

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Vu la loi relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et leurs conditions d'exercice,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les derniers résultats du recensement de la population,

Le Conseil Municipal, statuant sur la demande du Maire de ne pas lui attribuer l'indemnité de fonction maximale ainsi que sur les indemnités de fonctions des adjoints et conseillers délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BENEVENT L'ABBAYE DECIDE D'ACORDER A COMPTER DU 21 MARS 2026 LES INDEMNITES DE FONCTIONS SUIVANTES :

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

- 37 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION DU 1er ADJOINT

Délégué au affaires générales, sécurité, santé, assainissement collectif.

- 7,50 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION DU 2ème ADJOINT

Délégué au finances et personnel, fiches de poste, plannings, régime indemnitaire.

- 7,50 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION DU 3ème ADJOINT

Délégué au travaux, voirie, réseaux, espaces verts et matériel.

- 7,50 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION DU 4ème ADJOINT

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20260320-MA-DEL-2026-017-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception en préfecture : 24/03/2026

Délégué à la gestion du cimetière, environnement et cadre de vie, fleurissement.

- 7,50 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION AU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE en charge du fonctionnement général, budget, marchés publics, élaboration et suivi des programmes de travaux.

- 7,50 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION AU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE en charge des affaires scolaires, jeunesse et sports, patrimoine et communication.

- 7,50 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION AU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE en charge de la vie associative et culturelle, Maison des Patrimoines, bulletin municipal.

- 7,50 % de l'indice brut 1027

Ces indemnités seront majorées de 15 % pour chef-lieu de canton d'avant le redécoupage cantonal de 2014.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 24/03/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

